

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 FEVRIER 2020

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT, le LUNDI TROIS FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à la SALLE DU PRESSOIR, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 28 JANVIER 2020

Étaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL,
M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme CHRISTOPHE, M. LEFEBVRE, Mme LASNE,
M. ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, MM. SEURIN, LE BRET,
Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA (**à partir de 21 h 15**)
Conseillers Municipaux

Étaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
M. SOBECKI	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à M. TURBAN)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)
M. VIVIEN	(qui avait donné pouvoir à M. RUAU)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à M. BARTHE)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY <i>le temps de son absence</i>)

**DÉLIBÉRATION
n° 20-001**

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Référence juridique :

Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il vous est proposé de nommer un secrétaire de séance, dont la mission est d'assister Monsieur le Maire pour :

- la vérification du quorum
- la validité des pouvoirs
- la constatation des votes
- le bon déroulement des scrutins.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

DESIGNE

Madame Evelyne BURET en qualité de secrétaire de séance.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20200203-20-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2020

Notification : 10/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation, Le
Maire, Dr Eric MACE



TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 10 FEVRIER 2020

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 FEVRIER 2020

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT, le LUNDI TROIS FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à la SALLE DU PRESSOIR, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 28 JANVIER 2020

Étaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL,
M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme CHRISTOPHE, M. LEFEBVRE, Mme LASNE,
M. ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, MM. SEURIN, LE BRET,
Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA (**à partir de 21 h 15**)
Conseillers Municipaux

Étaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
M. SOBECKI	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à M. TURBAN)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)
M. VIVIEN	(qui avait donné pouvoir à M. RUAU)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à M. BARTHE)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY <i>le temps de son absence</i>)

DÉLIBÉRATION
n° 20-002
DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES

**RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE FALAISE**

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales impose à tout établissement public de coopération intercommunale d'adresser chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal, en séance publique. Il est consultable au Secrétariat de la Direction Générale et Services et ventilé par thématiques et domaines de compétences :

- Le développement économique,
- L'offre culturelle,
- Développer l'activité touristique,

- Aider, accompagner les publics ;
- Transition écologique,
- Apporter un soutien aux communes,
- Mobiliser nos ressources.

Il a été demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes du Pays de Falaise.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu

PREND ACTE
du rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes du Pays de Falaise.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20200203-20-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2020

Notification : 10/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation, Le
Maire, Dr Eric MACE



TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 10 FEVRIER 2020

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 FEVRIER 2020

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT, le LUNDI TROIS FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à la SALLE DU PRESSOIR, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 28 JANVIER 2020

Étaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL,
M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme CHRISTOPHE, M. LEFEBVRE, Mme LASNE,
M. ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, MM. SEURIN, LE BRET,
Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA (**à partir de 21 h 15**)
Conseillers Municipaux

Étaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
M. SOBECKI	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à M. TURBAN)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)
M. VIVIEN	(qui avait donné pouvoir à M. RUAU)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à M. BARTHE)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY <i>le temps de son absence</i>)

**DÉLIBÉRATION
n° 20-003**

DIRECTION DES
FINANCES, ACHATS &
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

**SUIVI DES ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DE LA CHAMBRE REGIONALE
DES COMPTES**

Lors du Conseil Municipal du 28 janvier 2019, le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la période 2012 à 2017 a été présenté. Les élus se sont alors engagés dans différentes actions pour tenir compte des recommandations du juge financier. Il est nécessaire, un an plus tard, de faire le bilan de ces engagements.

✓ **Engagement municipal 1 : développer la partie consacrée à la fiscalité locale dans le Débat d'Orientation Budgétaire**

Dès le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2019, l'équipe municipale a apporté des précisions sur la fiscalité locale avec, notamment, le rappel des taux des différentes taxes et leur comparaison avec les moyennes de la strate. Ces éléments seront désormais développés dans les DOB 2020 et suivants.

✓ **Engagement municipal 2 : améliorer la prévision budgétaire des opérations d'investissement**

Dès l'année 2018, la Commune a pu constater un taux d'exécution de la prévision budgétaire des opérations d'investissement de 91 %. En effet, la Ville traite désormais de manière distincte le budget d'investissement, d'une part, et le Plan Pluriannuel d'Investissement, d'autre part. Les montants votés lors du budget respectent le principe de sincérité budgétaire. Les décisions modificatives permettent d'ajuster l'ensemble des crédits prévus au budget en fonction des décalages temporels d'exécution des travaux. La prévision d'exécution des crédits d'investissement 2019 (opérations réelles) est de 95 %.

✓ **Engagement municipal 3 : mettre en cohérence l'inventaire de l'ordonnateur avec l'état de l'actif du comptable**

L'état de l'actif tenu par le comptable et l'inventaire de la Ville sont en cours d'harmonisation. La mise en cohérence des deux documents nécessite un travail en collaboration avec les agents de la Direction Départementale des Finances Publiques. Ce travail a d'ores et déjà donné lieu à plusieurs rencontres entre les services de la Trésorerie et le service Finances de la Commune et se poursuivra en 2020.

✓ **Engagement municipal 4 : amender la délibération relative à la procédure de promotion interne et d'avancement des agents**

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 17 juin 2019, a actualisé la procédure de gestion des promotions des agents, suite à l'avis favorable du Comité Technique du 24 mai 2019.

✓ **Engagement municipal 5 : régulariser le versement des primes aux agents par l'Amicale du Personnel**

Les articles 70 et 71 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 rendent obligatoire l'action sociale pour les fonctionnaires territoriaux et en font un droit identique à celui que détenaient déjà les agents de la fonction publique d'Etat.

C'est dans ce cadre que le Conseil Municipal de la Ville de Falaise, en date du 30 juin 2014, a délibéré favorablement pour la mise en œuvre d'une convention de partenariat entre la Ville et le CCAS de Falaise et l'association « Amicale du Personnel ».

L'application de cette convention de partenariat permet aujourd'hui :

- d'assurer la transparence des relations entre la Ville, le CCAS de Falaise et l'association « Amicale du Personnel » ;
- de définir les engagements réciproques des parties ;
- d'affirmer la volonté des collectivités de développer la mise en œuvre de l'action sociale.

Toutefois, dans son rapport définitif, la Chambre Régionale des Comptes de Normandie a observé que l'association « Amicale du Personnel » versait aux agents adhérents des primes de naissance (130 €), de mariage - PACS (150 €), de retraite (150 €) et de décès (150 €). Selon la Chambre « *dans la mesure où ces primes ne sont pas modulées selon des critères sociaux, elles peuvent être assimilées à des compléments de rémunération pris en charge par la Commune, qui est le premier financeur de l'Amicale. L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, mais ne peut se manifester par le versement d'éléments de rémunération forfaitisés* ».

Cette remarque est partagée par l'URSSAF qui a également mentionné ce constat lors du contrôle réalisé au CCAS le 23 septembre 2019.

En résumé, les prestations allouées par l'association « Amicale du Personnel » sont, par principe, soumises aux cotisations de Sécurité Sociale car elles représentent des sommes versées aux travailleurs en contrepartie ou à l'occasion du travail.

En conséquence, et à compter du 1^{er} janvier 2020, l'association remettra aux adhérents concernés des chèques cadeaux dont la valeur faciale est identique. Le surcoût annuel pour l'association est estimé à 75 €.

✓ **Engagement municipal 6 : élaborer un nouvel arrêté de délégation et de signature et systématiser la prise de décision**

Un nouvel arrêté de délégation a été pris le 13 décembre 2018 (n° 18-190) pour clarifier les délégations. Par ailleurs, depuis l'été 2018, la Commune prend systématiquement des décisions pour la passation de marchés et leur exécution. En outre, un bilan des marchés publics est présenté chaque semestre lors de la Commission Finances Locales et Achats.

✓ **Engagement municipal 7 : actualiser le guide interne de passation des marchés publics**

Le guide interne a été entièrement actualisé et approuvé lors de la Commission Finances Locales et Achats du 10 décembre 2019. Il sera révisé régulièrement pour tenir compte des évolutions législatives et adapter les pratiques au cadre légal. Ce guide interne est de surcroît accompagné d'outils, disponibles sur l'Intranet, permettant d'accompagner les services dans l'analyse de leur besoin et leurs relations avec les entreprises.

✓ **Engagement municipal 8 : engager une réflexion sur le devenir des Musées**

Le Conseil Municipal du 16 décembre 2019 a acté la reprise, par transfert au sein des services de la Ville, de l'activité « gestion, exploitation et animation des collections des Automates et André Lemaitre » à compter du 1^{er} janvier 2020.

La Commission Finances Locales et Achats, réunie le 10 décembre 2019, a émis un avis favorable sur le suivi des engagements.

Il a été proposé au Conseil Municipal d'adopter le rapport de la Commune sur le suivi des engagements, à la suite du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la période 2012 à 2017.

**PAR 23 VOIX
POUR &
6 ABSENCIONS**

(MM. SEURIN, LE BRET,
Mmes LEBAILLY, PETIT,
MM. MAUNOURY &
BARBERA)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

ADOpte

le rapport de la Commune sur le suivi des engagements, à la suite du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la période 2012 à 2017.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20200203-20-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2020

Notification : 10/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation, Le
Maire, Dr Eric MACE



TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 10 FEVRIER 2020

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 FEVRIER 2020

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT, le LUNDI TROIS FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à la SALLE DU PRESSOIR, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 28 JANVIER 2020

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL,
M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme CHRISTOPHE, M. LEFEBVRE, Mme LASNE,
M. ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, MM. SEURIN, LE BRET,
Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA (**à partir de 21 h 15**)
Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
M. SOBECKI	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à M. TURBAN)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)
M. VIVIEN	(qui avait donné pouvoir à M. RUAU)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à M. BARTHE)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY <i>le temps de son absence</i>)

**DÉLIBÉRATION
n° 20-004**

DIRECTION DES
FINANCES, ACHATS &
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

**CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES
EXCEPTIONNELS**

Dans le cadre des travaux du centre-ville et du boulevard de la Fontaine Couverte, le Conseil Municipal, lors de ses séances des 27 novembre 2017 et 26 mars 2018, a créé, d'une part, une Commission d'Indemnisation des Commerçants et, d'autre part, arrêté les critères d'indemnisation.

Le montant total des indemnités 2019 versées aux commerçants s'est élevé à 64 959 €. Pour faire face à cette dépense, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 28 janvier 2019, avait constitué une provision pour risques et charges exceptionnels à hauteur de 100 000 €.

La poursuite des travaux rues Porte du Château, Saint Gervais et du IXème Arrondissement de Paris laisse présager une charge financière supplémentaire qu'il est nécessaire d'intégrer au budget de la Ville.

En effet, en application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative.

Le montant de la provision correspond au montant estimé par la collectivité de la charge qui peut résulter de cette situation, en fonction du risque financier encouru par cette dernière. Il est estimé à 50 000 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de constituer une provision semi-budgétaire de droit commun pour risques et charges exceptionnels, de 50.000 €, pour couvrir les conséquences financières de la procédure d'indemnisation des commerçants.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

DECIDE

de constituer une provision semi-budgétaire de droit commun pour risques et charges exceptionnels, de 50.000 €, pour couvrir les conséquences financières de la procédure d'indemnisation des commerçants.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20200203-20-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2020

Notification : 10/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation, Le
Maire, Dr Eric MACE

The image shows a circular official seal of the Municipality of Falaise on the left, and a handwritten signature 'Eric MACE' on the right, with a horizontal line underneath it.

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 10 FEVRIER 2020

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 FEVRIER 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le LUNDI TROIS FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à la SALLE DU PRESOIR, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 28 JANVIER 2020

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL,
M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme CHRISTOPHE, M. LEFEBVRE, Mme LASNE,
M. ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, MM. SEURIN, LE BRET,
Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA (à partir de 21 h 15)
Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
M. SOBECKI	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à M. TURBAN)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)
M. VIVIEN	(qui avait donné pouvoir à M. RUAU)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à M. BARTHE)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY <i>le temps de son absence</i>)

**DÉLIBÉRATION
n° 20-005**

DIRECTION DES
FINANCES, ACHATS &
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Le Débat d'Orientation Budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité, préalablement au vote du budget primitif.

1. LE CONTEXTE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2020

1.1 Les principaux indicateurs d'évolution

La croissance mondiale se caractérise par une baisse continue. De 3,5 % en 2017, elle passe, selon les prévisions de la Banque Mondiale, autour de 2,6 % en 2019 avec des perspectives pour 2020-2021 autour de 1,4 %. Cette baisse est renforcée par la montée du protectionnisme américain. En effet, la guerre économique avec la Chine et l'Europe s'est traduite par une série de hausse des taxes douanières.

Fin 2019, le contexte économique de la zone européenne demeure toujours incertain. Les conséquences du Brexit ne peuvent être réellement anticipées. On note cependant une relance de la consommation des ménages qui maintient la zone Euro dans une croissance autour de 1,2 % pour l'Europe.

Dans cet environnement international très perturbé, l'économie française a plutôt bien résisté ces derniers mois. Cela tient en partie aux mesures de soutien du pouvoir d'achat adoptées par le Gouvernement et par le Parlement fin 2018-début 2019. Le cumul transitoire du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) avec les baisses de cotisations des employeurs ont également soutenu l'investissement et l'emploi.

En supposant une accélération de la croissance de la consommation au second semestre 2019, le PIB devrait évoluer vers 1,4 % en 2019. L'adoption de politiques monétaires plus accommodantes par les banques centrales pour atténuer les effets du ralentissement de l'économie mondiale devrait maintenir les taux d'intérêt à un niveau bas.

Principaux indicateurs économiques en France :

	2018	Estimation	Prévision
Evolution du Produit Intérieur Brut	1,7 %	1,4 %	1,3 %
Consommation des ménages	0,9 %	1,2 %	1,5 %
Taux de chômage	9,1 %	8,3 %	8,1 %
Déficit public (en % du PIB)	2,5 %	3,1 %	2,2 %
Inflation	1,6 %	1,0 %	1,0 %

Source : *Projet de loi de Finances 2020*

1.2 La Loi de Programmation 2018 - 2022 : des finances locales sous contraintes

Pour rappel, au cours du quinquennat, les collectivités devront limiter leurs dépenses de fonctionnement, accroître leur capacité d'autofinancement mais avant tout se désendetter.

Le Gouvernement a fixé un objectif de réduction du besoin de financement des collectivités locales de 13 milliards d'Euros d'ici 2022. L'objectif national d'évolution des dépenses de fonctionnement des communes, quant à lui, est de 1,1 % par an.

Pour l'année 2019, la croissance des dépenses de fonctionnement des collectivités devrait se positionner autour des 0,9 %, soit bien au-dessous de l'objectif prévu par la Loi de Programmation. En effet, les dépenses de personnel n'augmentent que de 0,7 % ce qui permet de respecter cet objectif.

1.3 La Loi de Finances 2020

L'Assemblée Nationale a adopté la Loi de Finances 2020, le 19 décembre 2019. Après son contrôle de constitutionnalité, ce texte budgétaire a été publié au Journal Officiel le 28 décembre 2019.

1.3.1 Les concours financiers de l'Etat aux collectivités et les mécanismes de solidarité

La Loi de Programmation 2018 - 2022 et la Loi de Finances 2018 avaient rompu avec la logique de baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités mise en œuvre entre 2014 et 2017.

En conséquence, les concours financiers de l'Etat sont inscrits à hauteur de 49,8 Md€. Parmi eux, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue la dotation la plus importante attribuée aux communes, EPCI à fiscalité propre et départements. Elle est fixée à 27 Md€, comme en 2019. Pour rappel, la DGF est composée d'une dotation forfaitaire, destinée à alimenter les ressources des collectivités d'une année sur l'autre, et, éventuellement, de dotations de péréquation pour les collectivités les moins favorisées en termes de ressources fiscales.

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) devraient progresser de 90 millions d'Euros chacune, comme en 2019. Ces données restent encore indicatives car elles seront définitivement arrêtées par le Comité des Finances Locales lors de sa séance du mois de février 2020.

Estimation de l'évolution de la DGF pour Falaise en 2020 :

L'évolution de la DSR apparaît mesurée, l'assiette de calcul liée aux périmètres territoriaux n'étant pas encore connue.

	2018	2019	Evol. 2018 / 2019	Estimation 2020	Evol. 2019 / 2020
Dotation forfaitaire	1.121.769 €	1.119.105 €	- 2.664 €	1.116.445 €	- 2.660 €
Dotation de solidarité urbaine	379.343 €	391.278 €	+ 11.935 €	403.000 €	+ 11.722 €
Dotation de solidarité rurale	706.176 €	794.572 €	+ 88.396 €	830.000 €	+ 35.428 €
Dotation nationale de péréquation	268.790 €	280.903 €	+ 12.113 €	280.900 €	- 3 €
TOTAL DGF	2.476.078 €	2.585.858 €	+ 109.780 €	2.630.345 €	+ 44.487 €

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est, quant à lui, maintenu à hauteur de 1 Md€ en 2020. Aucune disposition de la Loi de Finances ne vient le modifier. Toutes choses égales par ailleurs, il représentera une recette de 60.582 € pour la Commune.

1.3.2 Les dispositions fiscales

La Loi de Finances 2020 confirme la suppression définitive de la Taxe d'Habitation (TH) pour 80 % des foyers en 2020 et, pour les 20 % des ménages restants, la suppression se déploiera jusqu'en 2023. Le texte valide le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes dès le 1er janvier 2021 et l'État compensera aux communes la différence entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée au moyen d'un coefficient correcteur. Une opération qui pèsera 1 Md€ à l'État, soit le coût du différentiel entre les produits de TH (15,2 Md€) et le montant de la taxe foncière pour sa part départementale (14,2 Md€).

En 2019, à Falaise, sur les 4 136 foyers imposables, seuls 198 restent effectivement redevables de la TH. Cela signifie que 95 % des foyers bénéficient soit d'une exonération, soit d'un dégrèvement lié à la réforme de la TH.

A noter que le taux de revalorisation pour 2020 des valeurs locatives, servant de base aux impôts directs locaux, sera de 0,9 % conformément au dernier taux de l'inflation annuelle constatée pour les valeurs locatives.

1.3.3 Le soutien à l'investissement local

Le Fonds de Compensation de la TVA est évalué, en 2020, à 6 Md€, en augmentation de 350 M€ pour tenir compte de la reprise des investissements locaux sur la fin du mandat. Il représente la principale contribution de l'Etat à l'investissement local et consiste en un reversement de la TVA dépensée pour leurs investissements par les collectivités locales et leurs établissements.

En outre, l'enveloppe allouée à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (1 046 M€) est reconduite à l'identique, comme la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (570 M€).

2. LA SITUATION FINANCIERE DE FALAISE EN 2019

L'année 2019, comme en 2018, a été marquée par le legs exceptionnel de Madame CUVIGNY (590 k€).

En dépenses, deux provisions pour risques et charges ont été constituées. La première, liée au legs CUVIGNY pour financer l'enrichissement du fonds documentaire de la Médiathèque de Falaise pendant 15 ans à hauteur de 20.000 €. La seconde, pour permettre l'indemnisation des commerçants ayant subi une perte de bénéfice à la suite des travaux du centre-ville et de la Fontaine Couverte d'un montant de 100.000 €.

Les résultats consolidés 2019 (budget principal et budgets annexes ; fonctionnement et investissement) de la Commune sont estimés à 3.630 k€ contre 4 634 k€ l'an passé (cf. annexe 1).

2.1 L'autofinancement

Les trois composantes de l'autofinancement que sont l'excédent brut de fonctionnement, le résultat financier et le résultat exceptionnel permettent de conserver un niveau remarquable d'autofinancement en 2019.

	2014	2015	2016	2017	2018	Estimation 2019
Recettes réelles F.	9.279.563 €	9.415.508 €	9.080.333 €	9.386.027 €	9.254.334 €	9.075.215 €
Dépenses réelles F.	8.134.348 €	8.253.704 €	8.155.697 €	8.214.198 €	8.196.980 €	8.342.613 €
Excédent brut de fonctionnement	1.145.214 €	1.161.805 €	924.636 €	1.171.829 €	1.057.353 €	732.602 €
Résultat financier	33.783 €	20 759 €	-13 234 €	-10.106 €	-8.704 €	- 5.268 €
Résultat exceptionnel	66.617 €	184.814 €	467.284 €	-73.024€	1.427.277 €	738.336 €
AUTO-FINANCEMENT	1.245.615 €	1.367.379 €	1.378.686 €	1.088.698 €	2.475.926 €	1.465.669 €

L'autofinancement communal s'élève donc, en 2019, à 171 € par habitant, en baisse de 109 € par rapport à l'an passé. Cet autofinancement dégagé par la section de fonctionnement aura permis, en 2019, de financer 332 k€ de remboursement en capital de la dette et une partie des projets d'investissement pour 1.133 k€.

Évolution de l'autofinancement communal



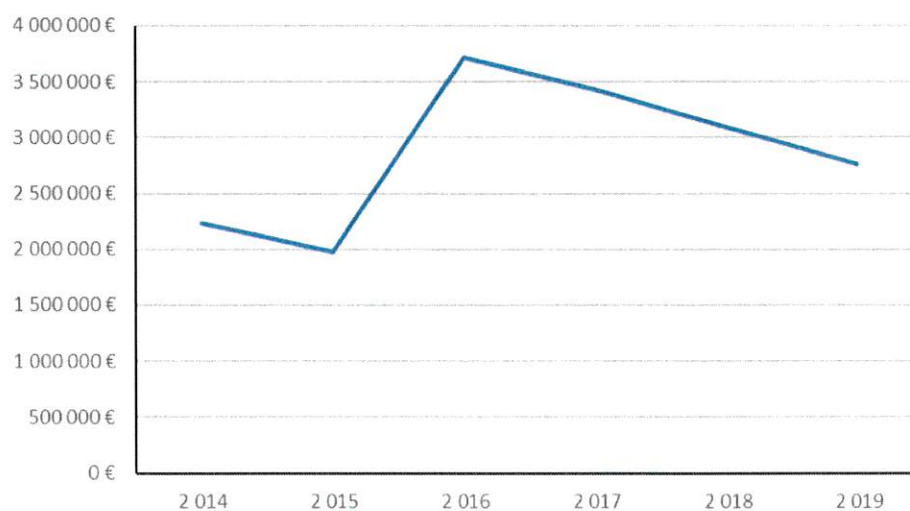
2.2 La dette

Avec un autofinancement brut de l'ordre de 1 466 k€ en 2019, le délai moyen de remboursement du stock de dette (seul indicateur pertinent pour apprécier le niveau d'endettement) atteint 1,7 an, ce qui place Falaise bien en-deçà de la moyenne des collectivités (entre 5 et 7 ans) et de la zone de dangerosité (10 à 12 ans).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Capacité de désendettement	1,6 an	2,7 ans	2,5 ans	2,8 ans	1,1 an	1,7 an

Fin 2019, l'encours global de la dette par habitant est de 283 € contre 843 € pour la moyenne de la strate (donnée 2018).

Évolution de la dette communale (encours au 1^{er} janvier)



Structure et gestion de la dette communale (banque : Caisse d'Épargne)					
Emprunt	1ère échéance	Dernière échéance	Capital emprunté	Type taux	Niveau taux
Modernisation Médiathèque	18/04/2008	21/04/2023	435.000 €	Variable (EURIBOR 3M)	0,51 % au 21/10/2019
Programmes fin 2001 - 2004	18/04/2008	21/04/2023	1.524.490 €	Variable (EURIBOR 3M)	0,51 % au 21/10/2019
Programmes 2005 - 2006	18/04/2008	21/04/2023	600.000 €	Variable (EURIBOR 3M)	0,51 % au 21/10/2019
Programmes 2007 - 2008	18/04/2008	21/04/2023	500.000 €	Variable (EURIBOR 3M)	0,51 % au 21/10/2019
Programmes 2015-2017	30/01/2015	15/05/2030	2.000.000 €	Variable (EURIBOR 3M)	1,11 % au 15/11/2019

2.3 La fiscalité locale en 2019

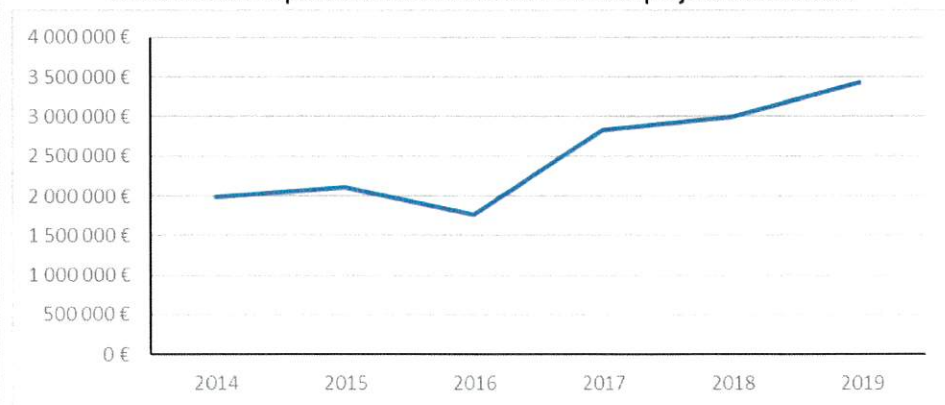
Impôt local	Taux falaisien 2018	Taux falaisien 2019	Taux moyen de la strate (en 2018)	Taux bloc communal (Falaise + CDC)	Taux moyen national
Taxe d'habitation	14,93 %	14,93 %	15,21 %	23,9 %	24,54 %
Foncier bâti	22,26 %	22,26 %	20,88 %	25,86 %	21,19 %
Foncier non bâti	43,6 %	43,6 %	52,82 %	45,68 %	49,67 %
Cotisation foncière des entreprises	-	-	-	24,08 %	26,43 %

2.4 La politique d'investissement

En 2019, les projets communaux d'investissement ont été réalisés ou ont connu un commencement de réalisation à hauteur de 95 %, au regard du budget voté. Ce sont ainsi 5 494 k€ (en incluant les travaux en régie) qui ont été mandatés et engagés.

L'exécution 2019 du Plan Pluriannuel d'Investissement (cf. annexe 2) détaille l'ensemble des projets municipaux.

Évolution des dépenses d'investissement liées aux projets communaux



Dépenses d'investissement réalisées						
2014	2015	2016	2017	2018	Projection 2019	2014-2019 cumulé
1 980 k€	2 107 k€	1 762 k€	2 832 k€	2 991 k€	3 430 k€	15 102 k€

2.5 Nos partenaires financiers en investissement

La Ville a bénéficié, pour ses projets d'investissement, de financements extérieurs à hauteur de 39 %.

MISSION	PROJET	PARTENAIRE	MONTANT 2019 (engagements inclus)
ENSEIGNEMENT	Travaux dans les écoles	ETAT (DETR et FSIL)	59.776 €
ACTION CULTURELLE	Forum – équipements	REGION	3.285 €
	CDCN – Rénovation et extension	DEPARTEMENT	200 000 €
		DEPARTEMENT	59.282 €
	Forum – extension du Hall	CDC Pays de Falaise	10.000 €
URBANISME	Aménagement centre bourg	REGION	75.950 €
		ETAT (DSIL)	522.000 €
		Caisse des Dépôts	17.000 €
		Remboursement d'acompte	2.687 €
		REGION	265.346 €
INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	Réseau de Chaleur – Schéma directeur	ADEME	11.350 €
	Travaux de voirie	ETAT (DETR)	93.556 €
PATRIMOINE	Centre Socioculturel	ETAT (DETR)	133.685 €
		ETAT (FSIL)	79 136 €
		REGION	33.328 €
		CAF	15.000 €
		Bâtiments communaux - accessibilité	ETAT (FSIL)
	Hôtel de Ville	ETAT (FSIL)	82.356 €
		ETAT (DETR)	148.500 €
		DEPARTEMENT	124.669 €
SERVICES GENERAUX	Matériel de désherbage	AGENCE DE L'EAU	3.000 €
TOTAL			2.139.099 €

3. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 - 2022

Sans préjuger du projet politique de la future équipe municipale qui impactera nécessairement les orientations budgétaires présentées, il est toutefois indispensable de se projeter assez en avant, à savoir 2022 au minimum, pour garantir les équilibres financiers et sécuriser les missions de service public du quotidien.

Assurément, le budget 2020 sera à nouveau marqué par le legs de la donatrice avec la cession des 3 appartements (estimation : 550 k€).

3.1 Les recettes de fonctionnement

TYPE DE RECETTES	EVOLUTION CA 2019 / BP 2020		2020
RECETTES REELLES DE F. 2020	-220 k€	-2,1 %	9 998 k€
Ventes de produits et atténuations de charges	- Stabilité des recettes des services et des atténuations de charges		517 k€
			-2 k€
Impôts et taxes	<ul style="list-style-type: none"> - Revalorisation des bases d'imposition de 0,9 % (+28,3 k€) - Baisse de l'attribution de compensation à la suite du transfert de la compétence RAM (estimation : -14 k€) - Droits de mutation (+7,7 k€) - Baisse des compensations d'imposition locale (-19,8 k€) 		5 333 k€
			+ 1,1 k€
Dotations	<ul style="list-style-type: none"> - Dotation globale de fonctionnement (+44,5 k€) - Estimation recettes partenaires financiers (-37,3 k€) 		3 078 k€
			+7,1 k€
Autres produits	- Maintien du dispositif « Cinémascop ».		174 k€
			+21 k€
Produits financiers	- Revenu des placements, dans le cadre du legs Cuvigny (+ 3 k€)		18 k€
Produits Exceptionnels et reprise de provision	<u>Recettes exceptionnelles 2019 :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Cessions immobilières 488 k€ (anciens bains douches ; rue de l'Abbatiale ; parcelle méthanisation ; ...) - Legs Cuvigny (590 k€) - Remboursement sinistre Hôtel de Ville (20,2 k€) - Divers (33,8 k€) 		878 k€
	<u>Recettes exceptionnelles 2020 :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Vente Logement Legs Cuvigny (Caen et Paris) (550 k€) - Vente parcelle lotissement les Griffons (219 k€) - Reprise de provision (55 k€) - Vente de matériels techniques (30 k€) - Dons plaque commémorative des victimes civiles du Pays de Falaise (8,5 k€) - Divers (15 k€) 		-254 k€

3.2 Les dépenses de fonctionnement

TYPE DE DEPENSES	EVOLUTION CA 2019 / BP 2020		2020
DEPENSES REELLES DE F. 2020	-28 k€	-0,3 %	8 713 k€
Charges générales (hors stocks)	- Recours à l'intermittence pour le remplacement d'un agent du Forum en congé parental – neutre budgétairement (15 k€)		2 142 k€
	- Externalisation de l'entretien de la voirie (30 k€ marquage au sol et 50 k€ entretien courant et petits travaux) - Augmentation des réparations et de l'entretien (parquet Espace Danse (7,5k€)) - Étude du Château de La Fresnaye (10 k€ dont 3 k€ remboursés par la CDC) - Location d'un nouvel espace pour l'ESF Body Forme et les Fringues d'Arlette (12 k€)		+ 139 k€
Charges de personnel	- Augmentation liée au glissement vieillesse technicité (+24 k€)		4 947 k€
	- Revalorisation des CDI et du SMIC (+9 k€) - Reclassement Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération (+10 k€) - Relèvement des taux de charges (+24 k€) - Remplacement mi-temps thérapeutique (+13 k€) - Recrutement des agents recenseurs – neutre budgétairement (+ 15 k€) - Transfert du Relais Assistantes Maternelles à la CDC – neutre budgétairement (-38 k€) - Congé parental d'un agent – neutre budgétairement (-15 k€)		+ 42 k€
Autres charges de gestion	- Municipalisation des Musées (+34 k€ ; neutre budgétairement)		1 501 k€
	- Contribution au Syndicat Départemental d'Électricité du Calvados (+16 k€) - Augmentation de la subvention du CCAS suite à la perception directe par la Ville d'une subvention liée au Centre Socioculturel (ex. Coup de Pouce) – neutre budgétairement (+13 k€)		+ 69 k€
Intérêts de la dette	- 1,9 k€ entre 2019 et 2020		18 k€
Charges exceptionnelles	- Solde 2019 indemnisation des commerçants pour les travaux du centre-ville (-30 k€)		50 k€
			-23,2 k€
Provision pour risque	- Provision 2020 indemnisation des commerçants pour les travaux du centre-ville (+15 k€)		50 k€
	- Provision 2019 reversement legs Cuvigny pour Médiathèque de Falaise (-285 k€)		-270 k€
Atténuations de produits			5 k€

3.3 Les perspectives d'évolution

3.3.1 Section de fonctionnement

Le niveau d'épargne brute 2020 – 2022 devra être conforme au ratio généralement admis entre 8 % et 15 %.

En 2020, la baisse du niveau de l'épargne nette est la conséquence directe des recettes exceptionnelles (-309 k€) liées au legs CUVIGNY.

A compter de 2021 cependant, la prochaine équipe municipale devra opérer des choix budgétaires dans le but de préserver ses capacités d'autofinancement.

	2019	2020	Evolution 2019/2020	2021	2022
Recettes de fonctionnement	10 222 k€	9 998 k€	-220 k€	9 288 k€	9 401 k€
- Dépenses de gestion	8 736 k€	8 694 k€	-22 k€	8 533 k€	8 570 k€
= Epargne de gestion	1 486 k€	1 304 k€	-198 k€	755 k€	831 k€
- Intérêts de la dette	20,4 k€	18,5 k€	-1,9 k€	15,9 k€	35 k€
= Epargne brute	1 466 k€	1 285 k€	-196 k€	739 k€	796 k€
- Capital de la dette	332 k€	332 k€	0 €	332 k€	469 k€
= Epargne nette	1 134 k€	953 k€	-196 k€	407 k€	327 k€
% Epargne brute	14,3 %	12,9 %		8 %	8,5 %
% Epargne nette	11,1 %	9,5 %		4,4 %	3,5 %

3.3.2 Section d'investissement

Au total, ce sont **11.377.799 €** que la collectivité souhaite investir dans ses projets structurants dont 2.039.375 € de crédits 2019 reportés.

Les investissements, répartis par mission, sont ainsi budgétés :

MISSION	2020	2021	2022	2020 - 2022
SPORT	160 949 €	102 000 €	37 000 €	299 949 €
ENSEIGNEMENT	221 993 €	50 000 €	50 000 €	321 993 €
ENFANCE JEUNESSE	5 215 €	4 500 €	4 500 €	14 215 €
ACTION CULTURELLE	1 379 540 €	888 466 €	10 000 €	2 278 006 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	122 901 €	62 901 €	62 901 €	248 703 €
URBANISME	1 585 710 €	1 473 666 €	15 000 €	3 074 376 €
ENVIRONNEMENT	20 000 €	0 €	0 €	20 000 €
CITOYENNETE	156 753 €	188 803 €	93 303 €	438 859 €
INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	838 146 €	573 000 €	573 000 €	1 984 146 €
PATRIMOINE	1 456 620 €	520 000 €	70 000 €	2 046 620 €
PREVENTION SECURITE	18 211 €	0 €	0 €	18 211 €
SERVICES GENERAUX	422 722 €	105 000 €	105 000 €	632 722 €
DEPENSES DIVERSES	43 829 €	30 000 €	30 000 €	103 829 €
TOTAL INVESTISSEMENTS	6 432 589 €	3 998 336 €	1 050 704 €	11 481 629 €

Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2020 - 2022 est annexé au présent rapport (annexe 3).

Ces investissements seront financés de la manière suivante :

	2020	2021	2022	2020 - 2022
Epargne nette	953 522 €	407 419 €	327 004 €	1 687 945 €
Subventions d'équipement	4 016 980 €	520 000 €	65 000 €	4 601 980 €
Ressources propres d'investissement	618 800 €	716 000 €	231 400 €	1 566 200 €
Emprunt	0 €	2 200 000 €	400 000 €	2 600 000 €
Mobilisation du fonds de roulement	843 287 €	154 917 €	27 300 €	1 025 504 €
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	6 432 589 €	3 998 336 €	1 050 704 €	11 481 629 €

Sur la période 2020 – 2022, il est préconisé de poursuivre :

- notre politique volontariste en matière de transition écologique : rénovation thermique des bâtiments, extension du réseau de chaleur, accélération du plan-vélo, sensibilisation aux enjeux du développement durable, réduction dans la production des déchets grâce à la lutte contre le gaspillage alimentaire au Restaurant scolaire, ... ;
- notre engagement pour la préservation et la valorisation du patrimoine avec les travaux de l'Eglise Sainte Trinité et la création du Théâtre de verdure au Château Guillaume le Conquérant ;
- notre rénovation urbaine des quartiers grâce aux travaux de voirie du centre-ville et de la Fontaine Couverte ;
- notre action en matière de politique culturelle avec la création d'une 2^{ème} salle de cinéma et l'extension de l'Espace Danse ;
- notre soutien vis-à-vis du commerce local avec la rénovation du bâtiment des Halles et de la Place des Automates ;
- nos travaux de mise en valeur des cimetières avec la création, dès 2020, de cheminements et l'aménagement de plateformes de compostage.

Le quotidien de l'action municipale sera de relever les grands défis de notre société : vieillissement de la population, maintien des services publics de proximité, accès aux soins pour tous, réchauffement climatique ou encore révolution numérique.

La Ville de Falaise ne pourra agir seule pour cela, elle saura compter sur le dynamisme de la Communauté de Communes du Pays de Falaise pour partager et soutenir ses projets. Elle devra peut-être interroger la pertinence de son périmètre actuel et imaginer construire, à plusieurs, un projet de territoire sur une échelle plus grande, tout en mutualisant les moyens.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir débattre sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu

ANALYSE & DÉBAT

autour des orientations budgétaires pour l'exercice 2020, avant le vote du budget primitif en mars prochain.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20200203-20-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2020

Notification : 10/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation, Le
Maire, Dr Eric MACE



Eric MACE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 13 FEVRIER 2020

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 FEVRIER 2020

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT, le LUNDI TROIS FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à la SALLE DU PRESSOIR, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 28 JANVIER 2020

Étaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL,
M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme CHRISTOPHE, M. LEFEBVRE, Mme LASNE,
M. ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, MM. SEURIN, LE BRET,
Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA (**à partir de 21 h 15**)
Conseillers Municipaux

Étaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
M. SOBECKI	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à M. TURBAN)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)
M. VIVIEN	(qui avait donné pouvoir à M. RUAU)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à M. BARTHE)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY <i>le temps de son absence</i>)

DÉLIBÉRATION
n° 20-006
DIRECTION
CITOYENNETÉ &
RELATIONS
PUBLIQUES

**DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : DECISIONS DU MAIRE
PRISES AU COURS DU QUATRIEME TRIMESTRE DE L'ANNEE 2019**

Le 15 octobre 2018, afin de faciliter la gestion des affaires communales et en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a délégué son pouvoir de décision au Maire en certaines matières et pour la durée de son mandat. Ce rapport a pour objet de porter à la connaissance du Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire, dans le cadre de cette délégation d'attribution, au cours du quatrième trimestre de l'année 2019 :

19-057	Location d'un appartement au 1 rue Charlotte Herpin
19-058	Création d'une régie temporaire de recettes pour le financement d'une plaque commémorative des victimes civiles du Pays de Falaise

- 19-059 Création d'une régie d'avances pour le Musée Lemaitre
- 19-060 Création d'une régie d'avances pour le Musée des Automates
- 19-061 Création d'une régie de recettes pour le Musée des Automates
- 19-062 Création d'une régie de recettes pour le Musée André Lemaitre.

Les décisions sont consultables au Secrétariat de la Direction Générale des Services.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'en prendre acte.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu

PREND ACTE
des Décisions du Maire prises au cours du quatrième trimestre de l'année 2019, dans le cadre de sa délégation du Conseil Municipal.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20200203-20-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2020

Notification : 10/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation, Le
Maire, Dr Eric MACE



TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 10 FEVRIER 2020

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 FEVRIER 2020

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT, le LUNDI TROIS FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à la SALLE DU PRESSOIR, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 28 JANVIER 2020

Étaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL,
M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme CHRISTOPHE, M. LEFEBVRE, Mme LASNE,
M. ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, MM. SEURIN, LE BRET,
Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA (**à partir de 21 h 15**)
Conseillers Municipaux

Étaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
M. SOBECKI	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à M. TURBAN)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)
M. VIVIEN	(qui avait donné pouvoir à M. RUAU)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à M. BARTHE)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY <i>le temps de son absence</i>)

**DÉLIBÉRATION
n° 20-007**

DIRECTION DES
SERVICES EDUCATIFS
& SOLIDAIRES
SERVICE AFFAIRES &
RESTAURATION
SCOLAIRE

**PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX FRAIS DE
SCOLARISATION DES ENFANTS DANS LES ECOLES PUBLIQUES DE LA
VILLE**

La Ville de Falaise accueille chaque année, dans ses écoles publiques maternelles et élémentaires, des élèves des communes voisines dont elle supporte le coût de la scolarisation.

Depuis la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 qui a modifié l'article L.212-8 du Code de l'Education et la circulaire ministérielle du 21 février 1986, les communes sont tenues de participer financièrement à la scolarisation des enfants dans les écoles publiques situées en dehors de leurs territoires dans certains cas qu'elle énumère précisément : obligations professionnelles des parents lorsqu'ils résident dans une commune ne proposant pas de cantine ni de service périscolaire, inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune, raisons médicales.

Les montants de la participation des communes tenues à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques pour l'année 2018/2019 étaient de :

- 550 € par élève d'école primaire,
- 865 € par élève d'école maternelle.

Il a été proposé de reconduire les tarifs fixés l'an passé pour l'année 2019/2020 :

- 550 € par élève d'école primaire,
- 865 € par élève d'école maternelle.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

DECIDE

de reconduire les montants 2019 de la participation des communes tenues répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques pour l'année 2019/2020 (soit 550 € par élève d'école primaire et 865 € par élève d'école maternelle).

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20200203-20-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2020

Notification : 10/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation, Le
Maire, Dr Eric MACE



Signature of Eric MACE, Maire, with official stamp of the Municipality of Falaise.

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 10 FEVRIER 2020

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2020 - 2022

PROJETS	2020		2021		2022		Montant 2020-2022	
	BUDGET	Subventions	Dépenses	Subventions	Dépenses	Subventions	Dépenses	Subventions
TOTAL MISSION SPORT	160 949	0	102 000	0	37 000	0	299 949	0
Divers travaux dans les gymnases et équipements extérieurs	41 502	0	28 000	0	28 000	0	97 502	0
Matériels et outillages techniques sportifs	9 447	0	9 000	0	9 000	0	27 447	0
Gymnase de la Crosse - Eclairage grande salle	55 000	0	0	0	0	0	55 000	0
Cours de tennis Stavaux - Eclairage	20 009	0	0	0	0	0	20 009	0
Stade Guibray - travaux d'amélioration éclairage	34 991	0	0	0	0	0	34 991	0
Stade Guibray - création réseau de bungalow foot féminin	0	0	30 000	0	0	0	30 000	0
Aérodrome - réserve incendie (convention avec Damblainville)	0	0	35 000	0	0	0	35 000	0
TOTAL MISSION ENSEIGNEMENT	221 993	25 318	50 000	0	50 000	0	321 993	25 318
Mobiliers et matériels	10 831	0	10 000	0	10 000	0	30 831	0
Travaux écoles - Divers (dont toiture Ch Herpin 150 k€)	211 162	25 318	40 000	0	40 000	0	291 162	25 318
TOTAL MISSION ENFANCE JEUNESSE	5 215	0	4 500	0	4 500	0	14 215	0
Multi-accueil - Equipements	1 915	0	1 500	0	1 500	0	4 915	0
Centre socioculturel - Matériels pédagogiques	3 300	0	3 000	0	3 000	0	9 300	0
TOTAL MISSION ACTION CULTURELLE	1 379 540	1 215 232	888 466	320 000	10 000	0	2 278 006	1 535 232
Cinéma - création d'une 2ème salle	524 554	320 000	426 707	320 000	0	0	951 261	640 000
Centre de Développement Chorégraphique National	509 699	750 000	438 039	0	0	0	947 738	750 000
Forum - Equipements divers et aménagements	57 173	0	10 000	0	10 000	0	77 173	0
Forum - Travaux de rénovation et étanchéité terrasse	249 394	145 232	0	0	0	0	249 394	145 232
75ème anniversaire Bataille Normandie - vidéomapping (participation à la CDC)	25 000	0	0	0	0	0	25 000	0
Acquisition fonds Lemaître	13 720	0	13 720	0	0	0	27 440	0
TOTAL MISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	122 901	0	62 901	0	62 901	0	248 703	0
Marché hebdomadaire - Equipement / Aménagement place des automates	61 000	0	1 000	0	1 000	0	63 000	0
Compétence développement économique (Attribution de compensation)	61 901	0	61 901	0	61 901	0	185 703	0
TOTAL MISSION URBANISME	1 585 710	1 954 577	1 473 666	0	15 000	0	3 074 376	1 954 577
ERDF - branchements consécutifs à la délivrance des permis de construire	29 589	0	5 000	0	5 000	0	39 589	0
Raccordement électrique bâtiment	13 697	0	0	0	0	0	13 697	0
Bâtiments communaux - Défibillateurs	10 000	0	10 000	0	10 000	0	30 000	0
Subventions amélioration de l'habitat (partenariat avec la CDC)	19 850	0	0	0	0	0	19 850	0
Travaux du centre-ville (Trinité, Porte du Château, St Gervais, îlot des Halles)	869 818	994 577	685 182	0	0	0	1 555 000	994 577
Les Halles - rénovation du bâtiment	642 756	960 000	773 484	0	0	0	1 416 240	960 000

PROJETS	2020		2021		2022		Montant 2020-2022	
	BUDGET	Subventions	Dépenses	Subventions	Dépenses	Subventions	Dépenses	Subventions
TOTAL MISSION PREVENTION ET SECURITE	18 211	13 000	0	0	0	0	18 211	13 000
Procès-verbaux électronique	0	0	0	0	0	0	0	0
Vidéoprotection - Sécurisation des abords des établissements scolaires	18 211	13 000	0	0	0	0	18 211	13 000
TOTAL MISSION ENVIRONNEMENT	20 000	10 000	0	0	0	0	20 000	10 000
Réservoir d'eau	20 000	10 000					20 000	10 000
TOTAL MISSION CITOYENNETE	156 753	0	188 803	0	93 303	0	438 859	0
Cimetières - aménagement plateformes de compostage	13 500	0	0		0		13 500	0
Cimetières - reprise de concessions (besoin annuel à compter de 2021 de 50 / an)	5 000	0	30 000		30 000		65 000	0
Cimetières - aménagement carré de 8	2 000	0	0		0		2 000	0
Cimetières - création de cheminements	85 100		126 500		31 000		242 600	0
Cimetières - équipements (cave urne, columbariums)	10 000	0	5 000		5 000		20 000	0
Aire de jeux - sécurisation des sols et mise aux normes	28 850	0	15 000		15 000		58 850	0
Compétence aire d'accueil des gens du voyage (attribution de compensation)	12 303	0	12 303		12 303		36 909	0
TOTAL MISSION INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	838 146	175 324	573 000	65 000	573 000	65 000	1 984 146	305 324
Décorations ville	6 000	0	3 000		3 000		12 000	0
Réseau de chaleur - Elaboration du schéma directeur	13 620	11 350	0		0		13 620	11 350
Programme annuel éclairage public	355 695	0	180 000		180 000		715 695	0
Programme annuel de voirie	432 000	163 974	370 000	65 000	370 000	65 000	1 172 000	293 974
Etude schéma réseau eaux pluviales (remboursement CDC)	5 000	0	0		0		5 000	0
Mobilier urbain, signalétique	25 831	0	20 000		20 000		65 831	0
TOTAL MISSION PATRIMOINE	1 456 620	623 529	520 000	135 000	70 000	0	2 046 620	758 529
Bâtiments communaux - Travaux d'entretien	70 421	0	50 000		50 000		170 421	0
Bâtiments communaux - Travaux d'accessibilité	62 055	94 197	20 000		20 000		102 055	94 197
Château G. le Conquérant - Travaux de sécurisation des remparts	5 098	0	0		0		5 098	0
Château G. le Conquérant - bâtiment d'accueil (toiture provisoire)	300 000	0	0		0		300 000	0
Château G. le Conquérant - réalisation des barrières de clôture	0	0	0		0		0	0
Château G. le Conquérant - Théâtre de verdure	649 594	337 280	0	0	0	0	649 594	337 280
Château G. le Conquérant - porte St Nicolas	65 000	0	0		0		65 000	0
Château de la Fresnaye - travaux d'éclairage	10 000	0					10 000	0
Plaque commémorative des victimes civiles du pays de Falaise	29 663	0					29 663	0
Eglise Saint Gervais - Dépose paratonnerres	13 416	0,00	0		0		13 416	0,00
Eglise de Ste Trinité - Etudes et travaux de sauvegarde	101 950	0	450 000	135 000	0	0	551 950	135 000
Hôtel de Ville - rénovation 1er étage suite dégât des eaux	80 000	0					80 000	0
Hôtel de Ville - aménagement et accessibilité	26 417	79 069	0		0		26 417	79 069
Centre socio-culturel - Aménagement	43 005	112 983	0		0		43 005	112 983

Pour l'autorité compétente par délégation, Le
Maire, Dr Eric MACE

Eric MACE

PROJETS	2020		2021		2022		Montant 2020-2022	
	BUDGET	Subventions	Dépenses	Subventions	Dépenses	Subventions	Dépenses	Subventions
TAL SERVICES GENERAUX	422 722	0	105 000	0	105 000	0	632 722	0
Matériels - Tous services techniques	15 731	0	15 000		15 000		45 731	0
Matériels - Véhicules (dont projet transport cuisine satellites 60 k€ incluant véhicule, containers, équipements)	190 058	0	50 000		50 000		290 058	0
Matériels - Entretien des bâtiments	2 792	0	1 000		1 000		4 792	0
Matériels - Tous services administratifs	7 976	0	5 000		5 000		17 976	0
Renouvellement de bâches service logistique	16 698	0					16 698	0
Bâtiments communaux - transpondeurs	1 000	0	1 000		1 000		3 000	0
Salle du Pressoir : cache-conteneur et écran mural	3 854	0					3 854	0
Besoins informatiques (dont équipement numérique nouvelle équipe municipale, WIFI public, sonorisation CM)	184 613	0	33 000		33 000		250 613	0
TOTAL GENERAL	6 388 759	4 016 980	3 968 336	520 000	1 020 704	65 000	11 377 799	4 601 980

RESULTATS PROVISOIRES CONSOLIDES 2019

Compte Administratif 2019	BUDGET PRINCIPAL	SPIC CHÂTEAU GLC	CAMPING	RESTAURANT SCOLAIRE	PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
FONCTIONNEMENT					
Recettes	10 364 k€	864 237 €	90 424 €	314 547 €	11 633 k€
Dépenses	9 842 k€	845 773 €	90 424 €	314 547 €	11 093 k€
Résultat courant annuel	522 k€	18 464 €	0 €	0 €	540 k€
Report 2019	4 445 k€	82 123 €	0 €	0 €	4 527 k€
Résultat	4 967 k€	100 587 €	0 €	0 €	5 067 k€
INVESTISSEMENT					
Recettes	3 357 k€	24 584 €	132 702 €	5 244 €	3 519 k€
Dépenses	3 746 k€	33 582 €	829 791 €	25 651 €	4 635 k€
<i>Dont PPI</i>	3 430 k€				
Report 2019	- 1 070 k€	24 554 €	411 447 €	19 869 €	- 614 k€
RAR recettes	2 047 k€	10 823 €	372 231 €	3 848 €	2 434 k€
RAR dépenses	2 059 k€	44 843 €	37 160 €	0 €	2 141 k€
Résultat	- 1 471 k€	- 18 464 €	49 429 €	3 310 €	- 1 437 k€
RESULTAT TOTAL	3 495 k€	82 123 €	49 429 €	3 310 €	3 630 k€

014-211402581-20200203-20-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2020

Notification : 10/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation, Le
Maire, Dr Eric MACE



The block contains an official circular stamp of the Mayor of Compiègne on the left, featuring the coat of arms and the text 'MAIRIE DE COMPIEGNE' and 'COMPIEGNE'. To the right of the stamp is a handwritten signature 'Eric MACE' with a horizontal line underneath.